



Liberté Égalité Fraternité Fort-de-France, le 09 Novembre 2022

Procès-verbal de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) du 20/10/2022 8H30 à 11h (Salle Jean-Claude Thémia à la DAAF)

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Étaient présents avec voix délibérative :

Voir Annexe 1.

20 membres présents ou représentés sur un total de 37 membres.

Étaient présents à titre consultatif :

- CTM

- DAAF

- DAAF

Ex- salarié ONF - Expert

- Pépinière/Exploitant agroforesterie

- SIMA-PECAT

NEGOUAI Françoise

BARAER Titouan

TICAL-MONTHIEUX Lauriane

TESSON Gilles

EARL Syntropique

GUERRERE Vincent

L'ordre du jour :

- 1. Tour de table
- 2. Validation du PV de la séance du 31/03/2022
- 3. Point d'actualité
 - a. Candidature Unesco
 - b. AMI concernant les démarches territoire et forêt
 - c. AMI ESPR
 - d. Rôle de CRPF de la DAAF
- 4. Etat d'avancement du SRGS
 - a. Déclaration d'intention
 - b. Présentation de l'étude des peuplements forestiers, et discussion
- 5. Outil de pilotage du PRFB
- 6. Présentation des actions menées par le COSU
- 7. Présentation des actions menées par les Groupes de Travail
 - a. GT Interprofession Mission de conseil à la création d'une interprofession
 - b. GT PSCF Vote approuvant le CBPS
 - c. GT Itinéraires techniques Définition d'un pilote
 - d. GT Formation
 - e. GT Accueil du public Vote pour création et définition d'un pilote Discussion et Clôture de séance

Le quorum étant atteint à 9h avec 18 voix, Mme. BOUYER qui co-préside la séance pour le Préfet, déclare que la commission peut valablement délibérer et M. ZOBDA qui co-préside pour le Président du Conseil Exécutif, ouvre la séance avec une allocution. Les membres se présentent.

2. VALIDATION DU PV PRECEDENT :

M. GUERRERE rappelle que M. FARDIN (représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Martinique) et lui-même (représentant SIMA PECAT) n'ont pu participer à la précédente CRFB du fait d'un souci de connexion à la visioconférence.

Concernant la définition de l'agroforesterie dans le cadre de la production sous couvert forestier, il est fait remarquer que la notion de « d'une unité forestière de plus de 30 ans » risque de bloquer l'utilisation de jeunes forêts, ce qui peut être dommageable.

Mme. LAGRANGE propose de remplacer ces termes par « de droit et de fait » ou de supprimer « de plus de 30 ans » afin d'inclure les notions du Code de l'Urbanisme.

M. TESSON fait remarquer que trois strates ligneuses correspondent à la notion de forêt primaire et n'est pas compatible avec l'agroforesterie. Mme. LAGRANGE précise que la définition est « 3 strates pérennes et comprenant des espèces forestières ligneuses », ce qui est différent.

Moyennant ces clarifications et modifications, le Procès-verbal de la CRFB précédente est approuvé par 10 voix, et 8 abstentions.

3.POINT D'ACTUALITE:

a. Candidature Unesco (CTM)

Mme. NEGOUAI (CTM) présente l'avancement de la candidature Unesco sur le territoire de Martinique avec notamment la révision du périmètre initial. Un avancement significatif a été réalisé sur le mode de gestion sylvicole en forêts publiques, moins en forêts privées. Un travail sur la question des baux de chasse a été réalisé.

Une décision sur la candidature devrait intervenir en juin 2023 a minima.

M. GUERRERE demande d'obtenir les superficies du bien pour réalisation de plans simples de gestion (PSG)

Madame BERNABE étant arrivée en salle, 19 membres votants sont dorénavant présents.

b. AMI concernant les démarches territoire et forêt (ONF)

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est le renforcement du dialogue local entre les acteurs de la forêt et du bois et la société civile. A cet effet, le portage du projet doit regrouper à minima un élu, un acteur économique, des propriétaires forestiers privés et un acteur associatif La date limite de dépôt des projets devrait être en janvier 2023. 10 projets seront retenus avec une enveloppe de 50 000 à 150 000 € par projet.

c. AMI ESPR

Constitué de deux volets, l'un pour les projets collectifs finançant le développement expérimental d'outils matériels et immatériels innovants à hauteur de 70% et l'autre pour les projets individuels finançant des investissements matériels et immatériels visant la performance économique et environnementale des entreprises, cet AMI sera lancé fin octobre 2022.

d. Rôle de CRPF de la DAAF

M. BARAER (DAAF) annonce la venue d'une délégation du CNPF (Centre National de Propriété Forestière) et de Fransylva les 29, 30 Novembre et 1^{er} Décembre en Martinique dans le but commun de développer les missions du CRPF sur le territoire, et d'engager des discussions sur le label Bas Carbone.

La dynamisation de la filière passe également par le financement de deux études à venir :

- L'une déléguée à Fibois France portant mission de conseil à la création d'une interprofession
- L'autre, dont le porteur pressenti serait Martinique Développement et le FCBA, portant mission d'étude de marché portant sur la certification du Mahogany pour le bois de construction, l'utilisation de l'aubier du Mahogany, les débouchés liés au bambou – espèce exotique envahissante dont le PRFB prévoit une extraction systématique – et les produits liés à la chimie verte notamment

Mme. JEAN-BART (ASSAUPAMAR) exprime son interrogation quant au martelage et à l'extraction en forêt de Mahogany non mature par l'ONF à destination de la centrale biomasse d'Albioma, suite à la journée de formation « martelage » organisée par l'ONF. Mme. SCHRIVE et Mr CALLY expliquent le but de ce martelage, permettant la réalisation d'éclaircies, assurant le renouvellement de la forêt et le bon développement de bois d'œuvre (arbres sélectionnés). Une discussion sur les débouchés de ces bois est entamée afin de garantir un approvisionnement à l'artisanat martiniquais autant qu'à Albioma.

M. CALLY émet l'avis selon lequel il est nécessaire d'identifier le profil des acteurs de l'économie du bois en Martinique et d'adapter les financements (AMI et étude de marché) à la réalité du terrain. Un souhait de certification du bois de Mahogany est émis.

4. ETAT D'AVANCEMENT DU SRGS

M. BARAER fait un point d'avancement sur la réalisation du SRGS, avec notamment la rédaction de la première partie concernant la description des forêts de Martinique. L'étape actuelle est la description des peuplements dans le but de rédiger des itinéraires techniques.

La disponibilité en terme de ressources humaines impose la sollicitation d'un prestataire externe. L'élaboration d'une déclaration d'intention, bien que non obligatoire, semble essentielle.

M. TESSON et Mme. BERNABE font remarquer qu'il est nécessaire de capitaliser l'expérience déjà existante sur le territoire Martiniquais. Des voix s'élèvent contre l'étude descriptive des peuplements commandée par la DAAF à l'entreprise SIMA PECAT, qui a répondu, et a été sélectionné par la DAAF à un appel d'offre respectant le code des marchés publics.

Une discussion sur la nécessité de pallier à l'absence d'inventaire forestier statistique en Martinique tel que le réalise l'IGN en hexagone conduit à la présentation du diaporama de l'étude, ses conclusions, ses limites et conclue par l'apparition du besoin précédemment cité, à savoir capitaliser la bibliographie existante.

Aucune remarque n'est faite sur les massifs forestiers définis dans l'étude de Sima Pecat.

M. GUERRERE demande la transmission du diaporama aux membres de la CRFB.

Mme. BOUYER sollicite les membres pour voter quant à l'émission d'une déclaration d'intention. Le processus est validé par 18 voix pour, 1 voix contre, sans abstention.

5. OUTIL DE PILOTAGE DU PRFB

M. BARAER présente l'outil de pilotage du PRFB dont chaque acteur de la CRFB identifié a reçu une « fiche acteur » listant les actions de développement qui lui sont (co)dévolues.

Mme. PERCHET, en visioconférence, présente brièvement l'outil et se propose de répondre à des questions.

Aucune question.

Mme. SCHRIVE (ONF) émet le souhait d'avoir des fiches acteurs permettant une meilleure lecture des priorités.

Le rôle des co-pilotes (DAAF, CTM) et des responsables des groupes de travail (GT) est d'être appui de cette priorisation et dynamique.

6. ACTIONS DU COSU

Le compte-rendu du premier comité de suivi de la CRFB d'août 2022 avait été transmis aux membres de la commission.

Aucune remarque n'est émise sur ce compte-rendu.

7. ACTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

M. BARAER (DAAF) présente les actions menées et à mener du groupe de travail « interprofession ».

Celui-ci a notamment œuvré dans le but de finaliser un devis auprès de Fibois France afin de mener à bien l'une des actions fondamentales du PRFB, à savoir la création d'une structure gérant l'interprofession de la forêt et du bois de Martinique. Fibois France, fort de regrouper les interprofessions en hexagone bénéficie également de sollicitations d'autres départements ultramarins et souhaite s'engager pour le secteur ultra-marin.

D'autre part, des discussions ont été menées pour actualiser l'étude concernant les éco-matériaux menées par l'ADEME en 2012, identifier une méthodologie visant à la certification du Mahogany et de son aubier pour une meilleure valorisation et valoriser le bambou. Cette étude serait partagée entre Martinique Développement et le FCBA.

Mme. SCHRIVE présente les actions menées et à mener par le groupe de travail « agroforesterie » et les ressources humaines déléguées (Volontaires de service civique notamment). Des itinéraires techniques concernant notamment la production de cacao et de vanille ont été réalisés. Le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) permettant l'encadrement des pratiques de production sous couvert forestier au regard du Code Forestier, et notamment de la réglementation sur le défrichement, est présenté à la CRFB à sa huitième version.

Mme. BERNABE questionne sur l'intérêt de ce CBPS. Il a notamment été convenu que ce CBPS concerne les propriétaires sans document de gestion durable. La DAAF et l'ONF confirment.

M.GUERRERE fait remarquer que le contrôle de terrain devrait être réalisé par le CRPF, qui est représenté par la DAAF.

Mme BERNABE soulève que la compétence de l'ONF sera mise en avant.

Mme SCHRIVE propose que les visites préalables sont importantes, et le contrôle qui est assuré par la DAAF en temps que CRPF.

Mme. BOUYER sollicite le vote de validation du CBPS PSCF (Production Sous Couvert Forestier). L'utilisation du CBPS est validé par 17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

M. VENTADOUR quitte la salle. Il ne laisse pas de pouvoir à MR ZOBDA.

M. BARAER présente les actions menées et à mener par le groupe de travail Inventaire et Itinéraires techniques.

Au-delà des missions principalement centrées sur le SRGS, il est nécessaire de redéfinir le responsable du groupe de travail suite à désistement de l'EARL Syntropique courant 2022.

Mme. SCHRIVE (ONF) propose que l'ONF soit responsable de l'animation de ce groupe de travail, nécessitant toutefois une dynamique et une force de proposition communes. Dans ce cadre, un chef de projet dédié peut être mis à disposition.

Mme. BOUYER sollicite le vote quant au choix du responsable du groupe de travail Inventaire et Itinéraires techniques.

La candidature de l'ONF est retenue par 18 voix pour.

M. FLORIMOND représentant de la Coopérative de la Martinique bois, arrive en salle, 20 membres votants sont présents.

M. DEMOUSSEAU (FEMABOIS) présente les actions menées et à mener du groupe de travail « Formation »

Des échanges ont été menés avec l'AGEFMA et la CTM sur la question de l'adaptation des règles d'affiliation des exploitants forestiers à la MSA en Martinique. OKAPIAT est ouvert également à la prise en charge des salariés, tandis que VIVEA est ouvert à la prise en charge des chefs d'entreprise. Une mobilisation des acteurs et/ou des élus reste nécessaire pour la finalisation des négociations.

Kora BERNABE quitte la salle, 19 membres votants sont présents.

Les compétences quant à la formation agricole en Martinique sont réparties entre la DAAF, la CTM, et le rectorat. Les nouvelles filières appellent un besoin en formations et celles-ci restent à identifier. La CTM est ouverte à lancer cette démarche prospective.

Mme. JEAN-BART (ASSAUPAMAR) demande de préciser les échéances, ce à quoi M. DEMOUSSEAU répond que la GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) est prévue pour 2023, ce qui ouvrira la voix à une avancée précise en terme de calendrier.

Des reportages sur les métiers de la forêt et du bois ont été réalisés, ce qui permet de recruter plus de main d'œuvre et d'offrir une meilleure visibilité tant aux employeurs qu'aux potentiels employés.

M. TESSON fait remarquer que les méthodes d'exploitation créent la filière et la formation, et non l'inverse, ce sur quoi M. DEMOUSSEAU répond par la nécessité d'une démarche commune pour définir quelle.s stratégie.s adopter.

Mr DEMOUSEAU s'interroge sur la nécessité de créer une formation locale pour un très petit nombre d'élèves et suggère une coopération régionale. Une adaptation est nécessaire.

Mme. GULLY (ADEME) précise qu'un fond pour le réemploi de produits du bois peut être une aide au développement d'une filière bois basée sur l'économie circulaire, notamment sur le Mahogany et la réalisation de meubles.

M. BARAER présente enfin la nécessité de créer un nouveau groupe de travail nommé « accueil du public ».

Comptant plus de cinquante actions recensées et porteur pour l'économie, la démarche est appuyée par M. BRITHMER (PNR Martinique) qui se porte candidat comme responsable de ce groupe de

Mme. BOUYER sollicite le vote pour la création du GT et la validation de la candidature du PNR de Martinique.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Il est 11h15. Les points à l'ordre du jour étant épuisés, les participants sont remerciés et la séance est levée.

Fait le 1 9 NOV. 2022 à Fort de France

a Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Secrétaire de séance

, Boy a

E

°Z	Liste des membres de la CRFB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier	Membres	Noms	Présence pour quorum
15	Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de région	CCI	BOCLE Tony	Oui
16	Un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat	CMA		Non
		Kora Bernabé (Henry Ozier Lafontaine grand père, propriétaire de forêts au Carbet)	BERNABE Kora	Oni
17	Deux représentants de la propriété forestière des particuliers	SC Habitation Pecoul (Olivier Duchamp propriétaire de forêt à Basse-Pointe)		Non
		Suppléant : Laurence Marraud des Grottes (Habitation Céron, 06 96 21 63 78)		Non
		Suppléant : Guillaume de MEILLAC		Non
18	Un représentant de la propriété forestière des bois et forêts relevant du 2° du I de l'article L. 211-1	CTM	CHLOE Fred	Oui
19	Un représentant des coopératives forestières	Coopérative Martinique bois	FLORIMOND Bernard	Oui
20	Un représentant des entreprises de travaux forestiers	Pas de représentant		Non
21	Un représentant des experts forestiers	Pas de représentant		Non
22	Un représentant des producteurs de plants forestiers	Pépiniériste	HAYOT Marcelino	Pouvoir SIMA- PECAT
		Credit Meuble Sarl		Non
23	Trois représentants des industries du bois	Manufacture musicale des iles	SULLY Cally	Oni
		L'art créole développement	MINOT Marius	Non
24	Le président de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt et du bois	Femabois	DEMOUSSEAU Olivier LARA Patricia DORDONNE Alain	Pouvoir Martine LOUIS- ELIZABETH

Annexe 1. Membres présents avec voix délibérative

°z	Liste des membres de la CRFB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier	Membres	Noms	Présence pour quorum
_	Le Préfet : le Président de séance	Préfet	BOUYER Sophie	Oni
7	Le Président du Conseil Exécutif Co-Président de séance	CTM, Conseillé exécutif	ZOBDA David	Oui
ю	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière de forêt	DAAF	LAGRANGE Emilie	Oni
4	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière d'environnement	DEAL		Non
5	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière de construction	DEAL		Non
ဖ	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière de transport	DEAL	JAMIN Ariane	Pouvoir ONF
7	Le directeur régional des services de l'Etat compétents en matière d'entreprises, de concurrence, de consommation, du travail et de l'emploi	DEETS	TOURNIER Loïc	Oni
ω	Un représentant de l'Assemblée de Martinique	CTM, représentant du PCE	VANTADOUR Alexandre	Oui
თ	Un représentant des maires des communes de la collectivité territoriale de Martinique désigné par l'association départementale de Martinique	A désigner par l'association des Maires		Non
10	Un représentant du parc naturel régional de la Martinique	PNRM	BRITHMER Romuald	Oni
1	Un représentant de l'Office national des forêts	ONF	SCHRIVE Brigitte	Oni
12	Un représentant de la délégation interrégionale outre-mer de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage	OFB		Pouvoir à la DAAF
13	Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ADEME	GULLY Charlotte	Oni
41	Un représentant de la chambre d'agriculture	CA		Non

ž	Liste	Liste des membres de la CRFB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier	Membres	Noms	Présence pour quorum
25	Unre	Un représentant du secteur de la production d'énergie renouvelable	Albioma	JEANNESSON Matthieu	Oui
			VINCENT Hector: Employé de la société Joseph Cotrell- bois		Non
26	Deux	Deux représentants des salariés de la forêt et des professions du bois	Minot FRED: Employé de l'art créole développement OU		Non
			Minot Joël : Employé de l'art créole développement	MINOT Joël	Pouvoir LARA Patricia
27	Un re	Un représentant d'associations d'usagers de la forêt	Comité de la randonnée pédestre de Martinique		Non
1	Deux	Deux représentants d'associations de protection de l'environnement	ASSAUPAMAR	JEAN-BART Nathalie	Oui
78	agréées		APNE	PULVAL DADY Lucien	Oui
29	Un re	Un représentant des gestionnaires d'espaces naturels	Conservatoire du Littoral	MORREAU Marie-Michel	Non
30	Un R	Un représentant des fédérations départementales des chasseurs	Fédération Départementale des Chasseurs	EUPHROSINE Dario	Non
			Pascal Saffache (géographe)		Non
	Des	Des personnalités qualifiées, dans la limite de cinq, nommées sur	Marie-France Duval (directrice du CIRAD)		Non
33	prop. exéc	proposition conjointe du prefet de region et du president du conseil exécutif de Martinique	Patrick Quenehervé (directeur de l'IRD)		Non
			Vincent Guerrere (Directeur Sima-Pecat)	GUERRERE Vincent	Oui